

## DE LA MER DU NORD À LA MÉDITERRANÉE, LES CONTRATS PLAISANCE ALLIANZ VOUS ASSURENT UNE NAVIGATION SEREINE !

Les garanties des contrats Allianz Prestige Plus et Allianz Alizés Croisière s'exercent dans les limites géographiques suivantes :

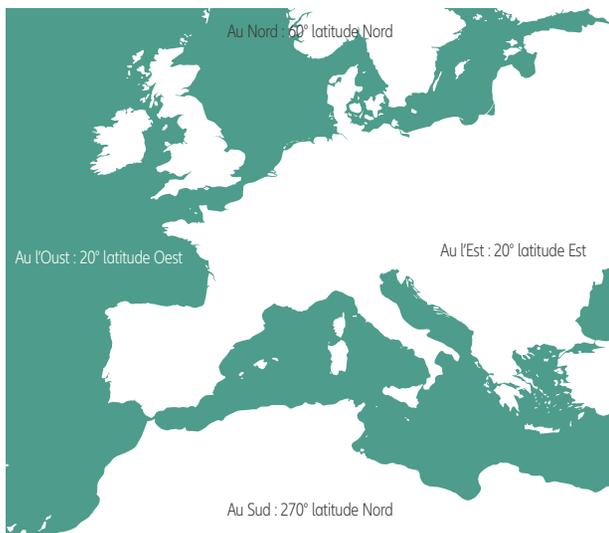
### Eaux maritimes :

- 60° Latitude Nord au Nord
- 27° Latitude Nord au Sud
- 20° Longitude Est à l'Est
- 20° Longitude Ouest à l'Ouest

Ces limites sont étendues à toute la Méditerranée sans franchissement du Bosphore, ni pénétration du Canal de Suez.

### Eaux intérieures :

de France, des pays limitrophes, d'Autriche, des Pays-Bas, du Danemark, du Portugal, du Royaume-Uni et d'Irlande.



*Vous souhaitez naviguer dans d'autres zones de navigation ? Demandez conseil à votre interlocuteur Allianz.*

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.

## Allianz

### Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991.967.200 €  
542 110 291 RCS Nanterre

### Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €  
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances  
1, cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense Cedex

[www.allianz.fr](http://www.allianz.fr)

## Allianz Assistance

### AWP France SAS

Société par actions simplifiée au capital de 7.584.076,86 €  
490 381 753 RCS Bobigny

Société de courtage d'assurances

Inscription ORIAS 07 026 669 - <http://www.oriass.fr/>

Siège social : 7, rue Dora Maar - 93 400 Saint-Ouen

Ci-après désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

ALLIANZ PRESTIGE PLUS  
ET ALLIANZ ALIZÉS CROISIÈRES

# ASSUREZ VOTRE BATEAU COMME IL LE MÉRITE ET NAVIGUEZ TRANQUILLE !



COM07475 - V04/18 - Imp04/18 - Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédits photos: Fotolia - Getty Images.

Avec vous de A à Z

Allianz 



Vous souhaitez bénéficier de solides garanties à un tarif compétitif ?  
 Choisissez parmi nos contrats Plaisance celui qui s'adapte le mieux à votre embarcation et à vos besoins.

## ALLIANZ ALIZÉS CROISIÈRE

Un contrat prévu pour naviguer en toute sérénité à un prix compétitif.

## ALLIANZ PRESTIGE PLUS

Un contrat haut de gamme dédié aux bateaux de moins de 11 ans, quelle que soit leur valeur.

### Les garanties proposées pour les deux contrats Plaisance Allianz

- Responsabilité civile étendue aux dommages corporels causés aux membres de votre famille et à la pratique de certains sports de glisse tractée (aquaplane, ski board, ski nautique...)
- Dommages et pertes subis par votre embarcation en navigation, séjour à terre et transport terrestre
- Frais d'assistance et de sauvetage de votre embarcation
- Vol total et/ou partiel (accessoires, effets personnels, moteur amovible, annexe, engin de sauvetage)
- Votre protection et celle de vos passagers en cas de décès, incapacité permanente ou temporaire
- Remboursement des frais de recherche et de sauvetage en mer engagés pour vous et vos passagers
- Défense pénale et recours
- Assistance au bateau et aux passagers 24h/24 et Protection juridique (Pack Sirius Plaisance)
- Dommages et vol de la remorque
- Frais de retirement ou de destruction de l'épave

0€  
de franchise\*

\* Après 4 années d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. Selon clauses et conditions du contrat.

## POUR LES DEUX CONTRATS PLAISANCE ALLIANZ

- Vous bénéficiez d'une franchise de 0€\* après 4 ans d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. La franchise Dommages et Pertes est réduite de 25% chaque année sans déclaration de sinistre<sup>(1)</sup>.
- Vous pouvez maîtriser votre budget :
  - en optant pour la mensualisation de votre cotisation
  - en profitant de nos réductions<sup>(2)</sup>, par exemple :

**-20%** si vous naviguez uniquement en eaux intérieures.

**-25%** si vous avez de bons antécédents.

### Les plus du contrat Allianz Prestige Plus

- L'indemnisation sans vétusté en cas d'avaries partielles
- L'indemnisation jusqu'à 125% de la valeur économique du bateau en y incluant les frais d'assistance et de sauvetage
- Le vol partiel de l'annexe et de la survie indemnisé même en l'absence d'effraction
- La garantie d'office des voiliers en régates et courses croisières avec équipage
- La garantie des moteurs en tous risques

*Les garanties, services et réductions présentés dans ce document s'exercent selon les clauses et conditions des contrats Allianz Alizés Croisière et Allianz Prestige Plus.*

(1) Le nombre d'années pris en compte pour la réduction est calculé à partir de la date d'effet du contrat. Le crédit de franchise se reconstruit dès l'échéance qui suit le sinistre. La réduction de franchise s'applique à la plupart des unités, selon les règles fixées aux Dispositions Particulières.

(2) Ces réductions sont applicables sur un contrat avec tacite reconduction et sont toutes cumulables entre elles.